

mille aristocratique, autoritaire et féodale, c'est ce qui maintient la discipline. Ces conditions ne peuvent se maintenir sans une armée comme la nôtre, ce qui fait dans toute société démocratique, c'est une armée de vétérans.

On rappelle l'opposition que rencontre dans les dernières années de l'Empire le projet du maréchal Niel. Cette opposition a eu pour conséquences la défaite de Sedan et la perte de l'Alsace et de la Lorraine.

En 1861, le rôle de Prusse avait rencontré une opposition semi-militaire, il a passé outre et la consequence a été Sedan, la perte des Juslbourg et l'assassinat de Hohenlohe.

Le recrutement des cadres est la grande difficulté d'un service à courte durée ; pour faire fonctionner le service de trois ans, il faudrait assurer un recrutement constant, pour préparer de bons sous-officiers : toute la première portion du contingent serait intégralement trois ans et les réserves ne se composeraient que d'hommes ayant fait ces trois ans.

Toutes les vacances qui pourraient se produire seraient combinées par une disponibilité de 10 à 12,000 hommes qui conserveraient le ministère de la guerre. Donc l'effectif est au complet.

La seconde partie du contingent est soumise à des entraînements moins fréquents, selon les nécessités budgétaires ; elle serait à la disposition du ministère jusqu'à 40 ans.

Ici se pose la question de la solution de la substitution des remplaçements : étant entendu que, en temps de guerre, tout le monde devra le servir, remplaçant et remplacé, il est indispensable de favoriser le remplacement si l'on veut avoir des soldats meilleurs.

Le ministre de la guerre fera le relais, à l'exécution du service de chaque classe, des hommes qui veulent se ranger et de ceux qui veulent quitter le service. On pourra remplacer jusqu'à l'âge de 40 ans, c'est-à-dire que, si par hasard, une partie de nos hommes aurait un petit capitol pour sa sorte définitive de l'armée.

Le gouvernement fixera le niveau de la prime et il limitera aux batailles le niveau de nos dérangs, limitant le nombre de places suffisantes pour les soldats de la classe. Ce système bénéficiera surtout aux classes populaires, car l'ouvrier trouvera à sa sortie de l'armée des ressources accumulées qui lui permettront de vivre.

Il a insisté sur la nécessité d'une union complète entre les membres de la minorité, qui, sans abîmer aucun de leurs espérances, ont toujours compris que leur premier devoir est de sauvegarder les grands intérêts sociaux, économiques et religieux du pays, dont la défense leur a été confiée par les électeurs du 4 et du 18 octobre 1885.

Après avoir entendu ces explications, la réunion malentendait conduire une partie de la presse à se méprendre sur le caractère de l'attitude que l'Union devait prendre. Les plus charlataines faisions seront adressées à M. le comte de Martimpré et consignées au procès-verbal, pour le magnifique discours qu'il a prononcé à la politique de la droite pendant la dernière crise.

Le prince impérial est venu ici dans la matinée et a rendu visite à la grande-duchesse de Bade.

On dit maintenant que le prince impérial partira dimanche soir pour l'Angleterre avec sa famille.

Le sanctuaire de Bismarck

Berlin, 6 juin. — Les rheumatismes de Bismarck l'empêchent encore de se mouvoir. Le prince de Wurtemberg a parmi, il, beaucoup changé depuis ces derniers jours ; l'état général de sa santé paraît être fortement ébranlé.

Le prince Mac-Glynn

On lit dans l'*Univers* :

« Nous recevons, aujourd'hui, le texte latin de la lettre de Mac-Glynn au pape XIII. Mgr Corriveau, archevêque de New-York, au sujet des derniers agissements du Père Mac-Glynn, le vendredi 20 mai, ayant reçu du cardinal de la Propagation de la foi, à Rome, le 10 juillet, la notification de cette sommission sous peine d'excommunication nominative, ne s'est pas rendu à cette sommation. »

Un procès et pas de jury

Paris, 5 juin. — En quittant le commandement de la cavalerie d'infanterie pour succéder au général Boulanger, le nouveau ministre de la guerre a adressé l'ordre du jour suivant aux troupes de la division :

« Le principe de l'égalité, posé au début de la loi, recouvre de nombreuses exceptions au cours des articles ; il y a eu, dit le rapport des commissions réciprocques, de l'appréciation du gouvernement. Or, ce n'est pas ces concessions. Il y a ce qui est vrai et ce qui n'est pas ; quand on fait des concessions, c'est sur le dos de l'armée ou sur le dos des pays. »

L'ordre actuel demande que le ministre s'efforce de proposer la discussion des titres 2 et 3 de la loi qui vise l'organisation interne de nos corps de troupe.

La discussion de la loi militaire doit se poursuivre en dehors de toute préoccupation de parti, et montrer à l'Europe, la France unité pour l'organisation de la défense nationale. (Très bien ! Très bien ! à droite).

Discours de M. de Lamarzelle

M. Lamarzelle croit que l'obligation du service des trois pour les jeunes gens instruits aura pour effet déplorable d'abaisser le niveau intellectuel de notre pays.

Une voix à gauche. — Alors vous devez être content.

M. Lamarzelle répond que la collecte des conservateurs est entièrement acquise à l'élevation du niveau intellectuel de la France. (Brûlant).

Le ministre ajoute qu'avec le regroupement des sous-officiers, comme il est établi dans la loi, on perdra un grand nombre d'instituteurs, l'instruction populaire en souffrirait.

Le volontariat est bon, mais non avec le système actuel qui prime les fruits secs. Il voudrait étendre le privilège du volontariat non seulement à ceux qui se destinent aux carrières libérales mais aussi aux jeunes gens de certaines professions militaires.

La question qui préoccupe l'opérateur est le déploiement des campagnes. L'intérêt matériel de la France exige que l'art protège les paysans. Il faut donc modifier la législation de l'agriculture, l'opérateur est complètement hostile : le grand tort de la loi est d'être une loi de persécution.

Discours de M. de Freschelle

M. de Freschelle, qui est partisan du projet, critique les mesures atteignant les séminaristes et la religion. La prochaine loi va constater que le projet comporte une amélioration très sensible au point de vue de la situation des sous-officiers. Il espère que le ministre ne s'arrêtera pas dans la voie du progrès et il demande l'organisation d'un corps de sous-officiers qui discutera immédiatement avec l'opérateur.

On n'a pas seulement une armée nombreuse, mais instruite, qui comprend pas exclusivement des jeunes gens, mais des hommes mûrs et éduqués.

Répondant à l'opérateur, l'opérateur dit que la difficulté du recrutement des sous-officiers, l'opérateur dit que la loi fait de grands avantages aux soldats restant au corps.

L'opérateur insiste sur le caractère démocratique de la loi. La féodalité avait une armée féodale, la monarchie a une armée du royaume.

Discours de M. Hanoteau

M. Hanoteau estime que le type particulier de soldat français date de 1830 et dura jusqu'en 1855, époque où commença la désorganisation.

Une voix à gauche. Celle-ci n'est pas le comte d'Etat.

M. Hanoteau dit que l'opérateur nous a avancé des types de questions. La situation n'est pas tout à fait la même qu'à l'époque où le législateur a été obligé d'appliquer le principe de la nation armée qui doit donner d'excellents résultats. Pour le droit de service, les hommes compétents sont ceux qui deux ans après l'entrée dans l'armée sont faits un très bon soldat.

On n'a pas seulement une armée nombreuse, mais instruite, qui comprend pas exclusivement des jeunes gens, mais des hommes mûrs et éduqués.

Répondant à l'opérateur, l'opérateur dit que la difficulté du recrutement des sous-officiers, l'opérateur dit que la loi fait de grands avantages aux soldats restant au corps.

L'opérateur insiste sur le caractère démocratique de la loi. La féodalité avait une armée féodale, la monarchie a une armée du royaume.

Discours de M. de Mun, interrompu. — Elles furent victorieuses.

M. Hanoteau dit que les classes supérieures considéraient alors comme un privilège l'honneur de servir le pays, assimilant ainsi les classes inférieures.

De nombreuses exclamations partent de tous les bancs.

M. le président menace de suspendre la séance, si n'est plus permis d'émettre une opinion sans soulever des interruptions injustes.

M. Hanoteau parle de priviléges accordés aux ordres des armes monastiques. Il parle ensuite en volontariste qui semble ne pas avoir de nombreux partisans à la Chambre.

La loi nouvelle tente compte du niveau scientifique et moral des ordres dominicains, pendant leur année de service ils paissent dans les séminaires sociaux qui les rendront plus fortes et plus vives.

Relativement aux séminaristes, l'opérateur cite l'opinion des théologiens. Le prêtre peut porter l'épée ; jusqu'à une époque assez avancée nous avons eu le droit armé.

L'opérateur termine en disant qu'il n'est pas douteux que la majorité des théologiens se retrouvent tout en faveur de l'ordre.

Dupuy déclare qu'il n'est pas l'adversaire de la loi, mais qu'il se propose d'en demander la modification. Il propose donc de renvoyer la discussion à demain.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à 5 h. 30.

NOUVELLES DU JOUR

Réunion du groupe de la Droite.

Le groupe de l'appel au peuple

Paris, 5 juin. — Le groupe de la droite s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de M. de la Rochebande.

Le président a rendu compte de la situation parlementaire qui résulte de la formation du nouveau cabinet.

Il a fait appels aux sentiments de patriotisme qui ont, depuis l'origine de la législature, été la règle constante de la politique de la droite, et qui ont été confirmés par leur conduite pendant la récente crise ministérielle.

Il a insisté sur la nécessité d'une union complète entre les membres de la minorité, qui, sans abîmer aucun de leurs espérances, ont toujours compris que leur premier devoir est de sauvegarder les grands intérêts sociaux, économiques et religieux du pays, dont la défense leur a été confiée par les électeurs du 4 et du 18 octobre 1885.

Après avoir entendu ces explications, la réunion malentendait conduire une partie de la presse à se méprendre sur le caractère de l'attitude que l'Union devait prendre.

La réunion exprime, à cette occasion, le regret que malentendait conduise à une partie de la presse à se méprendre sur le caractère de l'attitude que l'Union devait prendre.

Le groupe de l'appel au peuple

Versailles, 6 juin. — La fabrique de fulminate et de cartouches du moulin d'Amboise, commune d'Ormesson, canton de Boissy, a sauté hier soir.

Quatre ouvriers étaient morts ; un ouvrier et trois femmes ont été blessés grièvement.

La fabrique appartient à une société anonyme.

Le 26 mai, une décharge de dynamite a eu lieu dans l'usine de Galdacano. Un ouvrier a été tué et un second grièvement blessé.

Tyrone, 6 juin. — Un coup de mine vient de tuer 9 hommes près de Tyrone (Pennsylvanie).

Le corps d'une des victimes, projeté à une grande hauteur, est tombé en lambeaux,

L'empereur Guillaume et le Kronprinz

Berlin, 6 juin. — L'empereur est resté aujourd'hui au lit un peu plus longtemps que de coutume.

Il entendra cette après-midi les rapports de quelques officiers et de quelques personnes étrangères.

Il a été décidé de faire venir à Berlin le 10 juillet.

Le 10 juillet, il sera également à Berlin le 11 juillet.

Le 11 juillet, il sera également à Berlin le 12 juillet.

Le 12 juillet, il sera également à Berlin le 13 juillet.

Le 13 juillet, il sera également à Berlin le 14 juillet.

Le 14 juillet, il sera également à Berlin le 15 juillet.

Le 15 juillet, il sera également à Berlin le 16 juillet.

Le 16 juillet, il sera également à Berlin le 17 juillet.

Le 17 juillet, il sera également à Berlin le 18 juillet.

Le 18 juillet, il sera également à Berlin le 19 juillet.

Le 19 juillet, il sera également à Berlin le 20 juillet.

Le 20 juillet, il sera également à Berlin le 21 juillet.

Le 21 juillet, il sera également à Berlin le 22 juillet.

Le 22 juillet, il sera également à Berlin le 23 juillet.

Le 23 juillet, il sera également à Berlin le 24 juillet.

Le 24 juillet, il sera également à Berlin le 25 juillet.

Le 25 juillet, il sera également à Berlin le 26 juillet.

Le 26 juillet, il sera également à Berlin le 27 juillet.

Le 27 juillet, il sera également à Berlin le 28 juillet.

Le 28 juillet, il sera également à Berlin le 29 juillet.

Le 29 juillet, il sera également à Berlin le 30 juillet.

Le 30 juillet, il sera également à Berlin le 31 juillet.

Le 31 juillet, il sera également à Berlin le 1er août.

Le 1er août, il sera également à Berlin le 2 août.

Le 2 août, il sera également à Berlin le 3 août.

Le 3 août, il sera également à Berlin le 4 août.

Le 4 août, il sera également à Berlin le 5 août.

Le 5 août, il sera également à Berlin le 6 août.

Le 6 août, il sera également à Berlin le 7 août.

Le 7 août, il sera également à Berlin le 8 août.

Le 8 août, il sera également à Berlin le 9 août.

Le 9 août, il sera également à Berlin le 10 août.

Le 10 août, il sera également à Berlin le 11 août.

Le 11 août, il sera également à Berlin le 12 août.

Le 12 août, il sera également à Berlin le 13 août.

Le 13 août, il sera également à Berlin le 14 août.

Le 14 août, il sera également à Berlin le 15 août.

Le 15 août, il sera également à Berlin le 16 août.

Le 16 août, il sera également à Berlin le 17 août.

Le 17 août, il sera également à Berlin le 18 août.

Le 18 août, il sera également à Berlin le 19 août.

Le 19 août, il sera également à Berlin le 20 août.

Le 20 août, il sera également à Berlin le 21 août.

Le 21 août, il sera également à Berlin le 22 août.

Le 22 août, il sera également à Berlin le 23 août.

Le 23 août, il sera également à Berlin le 24 août.

Le 24 août, il sera également à Berlin le 25 août.